

COMITE D' ETABLISSEMENT AIRBUS OPERATIONS TOULOUSE

ADHESION SLAT **AIRBUS OPERATIONS & ARAT** SAISON: 2018-2019

NOUVELLE ADHESION: RENOUVELLEMENT: DATE: / /

Date de naissance: MR: MME:

NOM: Prénom:

Adresse:

Code postal: VILLE:

Tel Bureau: Portable: Domicile:

Matricule: E-mail: Entreprise:



	NOM	Prénom	DATE DE NAISSANCE	Alpin	Surf	Fond	Montagne	Compétition	Parapente	Raquettes	Randonnée	SAMEDI A LA NEIGE * ENFANT
Demandeur :	→											
Conjoint (e):												
Enfant (+) (-) 18 ans :												
Enfant (+) (-) 18 ans :												
Enfant (+) (-) 18 ans :												
Enfant (+) (-) 18 ans :												

A titre indicatif, merci d'indiquer vos centres d'intérêts.

Si plus de quatre enfants, joindre une autre fiche d'adhésion pour compléter celle-ci.

ADHESION	PRIX €	TOTAL
Individuelle *	14,00 €	
1 Parent + 1 Enfant * & **	22,00 €	
Enfant de + 18 ans *	14,00 €	
Enfant de - 18 ans **	9,00 €	
Famille *	28,00 €	
ARAT Amicale des Retraité Airbus Toulouse	14,00 €	

OPTION ASSURANCE SUPPLEMENTAIRE NON OBLIGATOIRE :

Assurance facultative minimale	12 €/pers	
Assurance facultative complète	28 €/pers	

Licence FFME montagne Base	60,00 €	
Licence FFME montagne Base +	63,00 €	
Licence FFME montagne Base ++	70,00 €	
Licence Famille* FFME mont. Base	33,60 €	
Licence Famille* FFME mont. Base +	36,60 €	
Licence Famille* FFME mont. Base ++	43,60 €	
OPTION FFME SKI **	5,00 €	

LICENCE SKI FFS ADULTE (avant 2003)	120,40 €	
LICENCE SKI FFS ENFANT (après 2004)	95,90 €	
LICENCE SKI FFS MONITEUR	68,50 €	

CB CHQ ESP HDN* TOTAL

QUELQUES INFOS:

* Pour les ayants droits (adultes) et enfants de plus de 18 ans, étudiants ou scolarisés :
Mettre au préalable à jour votre compte personnel sur le site du CE Airbus (ODAD) avec les pièces justificatives demandées.

** Pour votre ou vos enfant (s) de 8 ans à 17 ans, désirant participer aux sorties "SAMEDI A LA NEIGE" organisées par la Commission Sports et Culture :
 Une adhésion au SLAT est obligatoire.

LICENCE :
 UN CERTIFICAT MEDICAL (un original) EST OBLIGATOIRE POUR TOUTE LICENCE.

* Conditions Spécifiques licence famille : Pour l'achat aux conditions normales de deux licences par les premiers membres d'une même famille, la ou les licences des autres membres de la même famille seront tarifées à 33,60 € pour la licence de base par exemple. Il faut que les membres justifient d'un lien familial (même nom de famille) ou aient la même adresse et soient licenciés dans le même club.

** La couverture sur et hors domaine skiable du ski alpin, surf des neiges, monoski, ski de fond ou télémark fait l'objet d'une prime complémentaire à la FFME Base (Base + et ++)(option ski de piste).
L'ANCIENNE CARTE ET/OU UNE PHOTO IDENTITE EST INDISPENSABLE POUR VALIDER L'ADHESION.

* Paiement : Hotte de Noël.

Cochez la case JE RECONNAIS AVOIR ETE INFORME DE LA POSSIBILITE DE SOUSCRIRE UNE GARANTIE SUPPLEMENTAIRE FACULTATIVE ET REFUSE DE LA SOUSCRIRE.

SIGNATURE (et pour les mineurs, son représentant légal) :

TOULOUSE LE :

COMITE D'ETABLISSEMENT AIRBUS OPERATIONS TOULOUSE
ADHESION SLAT AIRBUS OPERATIONS/ARAT. Ski Loisirs Airbus
Opérations Toulouse. SAISON: 2018-2019

20 CHEMIN DE GARRIC 31200 TOULOUSE
TEL : 05.34.40.96.70 - FAX : 05.34.40.96.79

Site internet CE : www.ceairbus.com
Ou site internet SLAT : www.slat-asso.fr



**L'ADHESION AU SLAT ETANT LIEE A UN CONTRAT D'ASSURANCE,
NOUS NE POURRONS DELIVRER LA CARTE DU CLUB
QUE SI LA DEMANDE EST CORRECTEMENT REMPLIE ET VOTRE COMPTE SUR LE SITE DU CE OD/AD
(Ouvrant Droit / Ayant Droit) CORRECTEMENT RENSEIGNE.**

CARTE DU SLAT :

Elle couvre les adhérents pour les activités pratiquées par le SLAT,
aussi bien avec le club qu'en individuel, en France et dans le monde entier.
Les coordonnées de l'assureur figurent au verso de la carte de l'adhérent.

L'assurance couvre dans les limites du contrat :

- Les frais de recherche et sauvetage.
 - La responsabilité civile.
 - Les frais médicaux.
- Le transport du lieu de l'accident à l'hôpital ou au domicile par moyen médicalement ordonné.**
Le contrat d'assurance est à la disposition des adhérents au secrétariat du club.

L'assurance ne couvre pas le rapatriement;

**Il est donc conseillé de vérifier auprès de votre assureur personnel que vous détenez
la garantie assistance.**

La carte d'adhérent servant d'attestation d'assurance, vous devez l'avoir toujours avec vous.
Nous vous conseillons d'avoir toujours sur vous un chèque non rempli pour les premiers frais :
Médecin, radio...

Pour le ski alpin et le surf : Dans les stations, les premiers soins donnés au centre médical, doivent être réglés
par l'adhérent qui sera remboursé ensuite par l'organisme CPAM.

(Demander une facture).

Les frais d'intervention sur piste (recherche, hélicoptère, barquette), selon les montants prévus au contrat du
SLAT, sont pris en charge sur présentation de la carte de l'adhérent ou en appelant

le numéro AXA Agent General qui figure au dos de la carte SLAT,
afin que soit délivrée une attestation de prise en charge.

EN CAS D'ACCIDENT VOUS DEVEZ :

- Faire la déclaration dans les 5 jours ouvrables auprès de l'assureur par l'intermédiaire du club.
- Conserver les justificatifs des frais réglés par vos soins.
- Avertir vos assurances personnelles en particulier en cas de perte de salaire.

Pour les activités Montagne et Compétition une assurance spécifique est nécessaire. (FFME & FFS)